



# L'Europe des communes



L'information européenne pour les décideurs des communes

## Programme Europe Créative

---

Europe Créative est le programme phare de la Commission européenne pour soutenir les secteurs de la culture et de l'audiovisuel. Pour la période 2021-2027, le programme est doté d'un budget de 2,44 milliards d'euros, contre 1,47 milliard d'euros pour le programme précédent (2014-2020). Europe créative investit dans des actions qui renforcent la diversité culturelle et répondent aux besoins et aux défis des secteurs culturels et créatifs. Les principaux objectifs du programme sont de sauvegarder, développer et promouvoir la diversité et le patrimoine culturels et linguistiques européens accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs culturels et créatifs, en particulier le secteur audiovisuel.

- Le programme est focalisé sur deux objectifs : Préserver, développer et promouvoir le patrimoine et la diversité et culturelle et linguistique ;
- Accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs de la culture et de la création, en particulier le secteur audiovisuel.

## Europe Créative pour le tourisme?

---

Le programme soutient des projets qui promeuvent la création et le patrimoine contemporains européens (immatériels, matériels, industriels), l'architecture, la musique, la littérature, les arts du spectacle, les films, les festivals, le tourisme culturel, etc., mais aussi des initiatives phares telles que les capitales européennes de la culture (CEC) ou les Journées européennes du patrimoine.

Par ailleurs, Europe Créative encourage les efforts et les bonnes pratiques qui contribuent à la réalisation des grandes priorités de la Commission européenne, telles que le **Pacte vert pour l'Europe**.

Le programme couvre les volets suivants, dans lesquelles les communes peuvent se retrouver en fonction de leurs besoins et compétences

- **LA CULTURE**: renforcer la coopération artistique et culturelle au niveau européen afin de soutenir la création d'œuvres européennes et de renforcer la dimension économique, sociale et extérieure des secteurs de la culture et de la création, ainsi que l'innovation et la mobilité;
- **MÉDIAS**: promouvoir la compétitivité, l'évolutivité, la coopération, l'innovation et la durabilité, y compris par la mobilité, du secteur audiovisuel européen
- **TRANSSECTORIEL**: promouvoir la coopération politique et les actions innovantes à l'appui de tous les volets du programme, et promouvoir un environnement médiatique diversifié, indépendant et pluraliste et l'éducation aux médias.



L'Europe  
des communes



L'information européenne pour les décideurs des communes

**Les tout premiers appels du programme viennent d'être publiés.**

Poursuivant sa mission de bureau Europe Créative pour la période 2021-2027, le Relais Culture Europe organise, pour ces appels, **des séances de décryptage et des temps collectifs d'appui au dépôt des candidatures**, mais aussi un appui individuel adapté aux besoins de chacun.

Des sessions spécifiques et complémentaires sur la nouvelle plateforme de dépôt en ligne seront également régulièrement organisées sur [leur site internet](#).

Pour toute question relative à ces appels ou au programme Europe Créative, n'hésitez pas à contacter le Relais Culture Europe à Paris :

**Contact du Relais Culture Europe:**

132 rue du Faubourg Saint-Denis

75010 Paris

+ 33 1 53 40 95 10

[infos@relais-culture-europe.eu](mailto:infos@relais-culture-europe.eu)(le lien envoie un courriel)

**Renseignements complémentaires et contacts :**

- [Rechercher les appels à propositions](#)
- [Relais Culture Europe à Paris](#)